que je viens réclamer en personne au Conseil pour nos deux grands disparus : lumière et sanctions ! »(42)

Une demi-année plus tard, lors de la visite de Joseph Paul-Boncour à Bucarest, Titulescu tint un discours lors de la réception de Boncour au Parlement roumain et de nouveau le souvenir de Barthou domina son intervention. Il rappela à Paul-Boncour qu'une année auparavant « la voix de la France » avait été écoutée dans la même enceinte, « la voix de ce magnifique héros que fut Louis Barthou, une voix qui, pour être aujourd'hui d'outre-tombe, ne claironne pas moins fort dans le cœur de tous les Roumains »(43). Une année plus tard, Titulescu allait être évincé du gouvernement. Sa mort n'était pas, elle aussi, trop loin. Sa vie prendra fin en France en 1941, sept ans après la tragique mort de Barthou. L'homme d'État et diplomate roumain avait écrit en 1937 : « j'affirme que, s'il s'agissait de mourir dans l'intérêt de la Roumanie, avec un pays à côté de moi, je désirerais que ce fût la France » !(44) Ce vœu avait été exaucé !

Quant au projet Barthou, il ne sera pas concrétisé. Le pacte franco-soviétique de mai 1935 et la reprise des rapports diplomatiques soviéto-tchécoslovaques et soviéto-roumains seront cependant ses résultats partiels. Le projet dans son ensemble n'allait pas connaître une matérialisation. Il restera seulement un épisode des relations diplomatiques européennes et des efforts vains pour préserver la paix de l'entre-deux-guerres !

42. Nicolae TITULESCU, *Pledoarii pentru pace*, p. 436.
43. *Ibidem*, p. 465.
44. *Idem*, *La politique extérieure de la Roumanie*, p. 173.

L'ITALIE ET LE PROJET DE PACTE DE L'EST

par Bruna BAGNATO (Université de Florence)

Présages du projet

Le 15 mai 1934, à Genève, le ministre des Affaires étrangères français, Louis Barthou, eut un entretien avec le baron Pompeo Aloisi, délégué italien à la Société des Nations. Les deux hommes venaient de se connaître : juste le jour avant Barthou avait été présenté à Aloisi, qui le trouva d'emblée « très réservé ». De plus, l'intervention du ministre français au Conseil de la Société des Nations en faveur de la Yougoslavie, écrivait Aloisi dans son « Journal », avait été « si maladroite », qu'elle lui faisait douter qu'il fût « l'homme capable de résoudre la question franco-italienne »(1).

Le lendemain, à midi, lors d'une « longue conversation », Barthou, employant « des expressions italophiles et mussoliniennes », informait Aloisi de son intention de reprendre les idées du commissaire soviétique aux Affaires étrangères, Maxime Litvinov, quant aux projets de « pactes d'assistance mutuelle limités à la seule Europe ou pactes régionaux »(2). Le 19 mai, au lendemain de la rencontre de Barthou avec Litvinov, Aloisi écrivit à son ministère des Affaires étrangères que Paris et Moscou avaient mis à l'étude « une sorte de Locarno Oriental »(3).

1. P. ALOISI, *Journal (25 juillet 1932 - 14 juin 1936)*, Paris, Plon, 1957, p. 189. Il faut dire qu'entre les deux hommes le courant ne passait pas. Si Aloisi écrivait « Barthou me témoigne une amitié excessive et cherche à se faire photographier avec moi par tous les photographes que nous rencontrons à la S.D.N. » (*ivi*, p. 216, note du 8 septembre), Barthou qualifiait Aloisi d'« homme terrible » (Documents on British Foreign Policy, 1919-1939, Second Series - désormais DBFP, vol. XII, n. 97, p. 100).
Sur les relations entre l'Italie et la France dans la première moitié des années Trente, voir F. LEFEBVRE D'OVIDIO, *L'intesa italo-francese del 1935 nella politica estera di Mussolini*, Roma, 1984.
2. P. ALOISI, *Journal*, cité, note du 15 mai, p. 189.
3. Télégramme n. 57, 19 mai 1934, cité dans Archivio Storico del Ministero degli Affari Esteri - Rome (désormais ASMAE), Direzione Generale Affari Politici 1931-1945, Ufficio I, Francia, dossier n. 13 (désormais seulement cité par le numéro de dossier). Note de Bernardo Attolico à Ministero degli Affari Esteri (désormais MAE), n. 2071/000, Moscou, 24 mai 1934.

La portée de l'initiative, le contenu d'un tel pacte, les pays appelés à y participer, les rapports entre le Locarno occidental et le prévu Locarno oriental, les objectifs de ce dernier : tous ses aspects, décisifs afin que Rome pût arrêter une attitude à l'égard du projet envisagé au cours de l'entretien Barthou-Litvinov, restaient à expliciter. Sa genèse même était obscure : à Rome, le projet paraissait une sorte de « monstre » politique dont personne, ni à Paris, ni à Moscou, n'entendait revendiquer la paternité.

A défaut d'une communication officielle des gouvernements français et soviétique, c'était l'ambassadeur italien à Moscou, Bernardo Attolico, qui se chargea de donner au Palais Chigi quelques éclaircissements. Le 24 mai Attolico informait son ministère que lorsque, le 15 mai, Litvinov avait quitté Moscou, il n'avait pas l'intention de se rendre immédiatement à Genève. La décision de rencontrer Barthou auprès du siège de la Société des Nations avait été prise à Vienne, sur la sollicitation – paraissait-il – de Barthou lui-même. Quant aux actuelles négociations franco-soviétiques, elles n'étaient, d'après Attolico, que la poursuite des négociations de décembre dernier, interrompues en raison des événements de politique intérieure française. Le cabinet Doumergue une fois consolidé, elles avaient été renouées, à la différence que, tandis qu'en décembre on parlait d'un pacte régional, à la reprise l'Union Soviétique insistait afin qu'un pacte général fût envisagé, de nature à lui assurer une garantie également dans l'Extrême-Orient. Face à la requête soviétique, Barthou avait pensé, comme lui-même l'avait dit à Aloisi, détourner Litvinov de son projet général et le convaincre d'accepter « des solutions plus conformes aux intérêts de la France » : « une sorte » justement, « de Locarno Oriental ». Or, d'après Attolico, ce pacte ne devait que rendre possible la somme du système oriental de l'Union Soviétique et du système occidental de la France. Un pacte pareil n'aurait eu d'oriental que le nom, soulignait l'ambassadeur, puisqu'en effet, il aurait acquis une portée européenne. Mais un pacte européen était inconcevable si l'on tenait à l'écart la Grande-Bretagne et l'Italie. Quant à l'Allemagne, elle n'avait pas le moindre intérêt à donner son adhésion à un système qui, sans l'Angleterre et l'Italie, l'aurait enserrée dans un contexte politique hostile.

Le projet d'un pacte couvrant l'Europe orientale n'étant pas sérieusement envisageable, quel était le véritable objectif que Paris et Moscou se proposaient d'atteindre par l'ouverture des négociations autour d'un pacte de l'Est ? Attolico n'avait aucun doute : à son avis la proposition de Barthou n'était qu'un camouflage visant à « couvrir d'un manteau sociétaire » l'alliance entre la France et l'Union Soviétique. Et, mettait en garde l'ambassadeur, l'alliance entre Paris et Moscou une fois conclue, l'Europe reviendrait à la politique des blocs d'avant 1914, une politique que le gouvernement italien ne cessait de

condamner et contre laquelle Mussolini avait lancé son projet de Pacte à quatre juste l'année dernière([4]). Si l'attitude italienne à l'égard de l'hypothèse d'un pacte oriental ne pouvait être que négative, Attolico suggérait pourtant la prudence à son ministère : le projet ne devait être, à son avis, rejeté *a priori* puisque, à travers ce système, l'Italie aurait pu garder la possibilité de spéculer sur les divergences entre la France et l'Union Soviétique, qui bien entendu ne manquaient pas. La réalisation du projet n'était pas souhaitable en soi, elle était même dangereuse : mais, paradoxalement, compte tenu des intérêts généraux de la politique italienne, elle pouvait finir par représenter le meilleur et peut-être le seul antidote contre la perspective la plus inquiétante, la soudure franco-soviétique([5]).

L'appel à la prudence lancé par Attolico paraissait trouver un bon accueil auprès de ses collègues du corps diplomatique italien qui, à défaut d'instructions de la part du ministère, tendaient à faire de l'argument habituel de l'hostilité de Rome à la création des blocs un moyen dialectique en état de couper court aux demandes concernant l'attitude italienne à l'égard du projet de pacte oriental : ainsi pouvaient-ils se tirer d'embarras, tout en évitant d'engager le gouvernement italien dans une position arrêtée. En fait l'attitude de l'Italie, même si elle restait tout à fait étrangère au système prévu, était loin d'être négligeable. L'Italie avait en effet son mot à dire en tant qu'État garant des accords de Locarno de 1925 si et dans la mesure où les deux Locarno étaient liées. En outre, Mussolini pouvait vraisemblablement influencer Hitler([6]).

Pour le moment, dans l'attente d'une démarche officielle de la part de la France au sujet du pacte, Rome conservait une attitude de réserve hostile, mais également de prudence. Le 11 juin, l'ambassadeur allemand en Italie, Ulrich von Hassell, mettait le Palais Chigi au courant de la démarche d'André François-Poncet auprès du ministère des Affaires étrangères allemand, où l'ambassadeur français à Berlin s'était rendu pour informer le gouvernement allemand que Litvinov avait proposé à la France un pacte oriental. Au cours de l'entretien avec Hassell, qui lui faisait remarquer qu'un pacte pareil aurait établi l'hégé-

4. Sur le sens du Pacte à Quatre dans la politique étrangère de Mussolini, voir E. Di Nolfo, *Le oscillazioni di Mussolini*, « Nuova Antologia », n. 2176, Ottobre-dicembre 1990, pp. 174-195.
Sur l'historiographie – illimitée – concernant la politique étrangère du fascisme, voir J. Petersen, *La politica estera del fascismo come problema storiografico*, dans R. De Felice (sous la direction de), *La politica estera fascista e la seconda guerra mondiale*, Bologna, Il Mulino, 1973, pp. 11-55 et P. Pastorelli, *La storiografia italiana del dopoguerra sulla politica estera fascista*, « Storia e politica », 1971, n. 4, pp. 575-616.
5. ASMAE, b. 13, B. Attolico à MAE, n. 2071/909, Moscou, 24 mai 1934. Sur la mission de Bernardo Attolico à Moscou voir G. Petracchi, *Da San Pietroburgo a Mosca. La diplomazia italiana in Russia 1861-1941*, Roma, Bonacci, 1990, pp. 328 ss. ; en général, sur Attolico voir L.A. Losito (sous la direction de), *Bernardo Attolico*, Brindisi, Schena Editore, 1998.
6. Sur les rapports de l'Italie avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans les années Trente, voir R. Quartararo, *Roma tra Londra e Berlino. La politica estera fascista dal 1930 al 1940*, Roma, Bonacci, 1980.

monie continentale franco-soviétique, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères italien, Fulvio Suvich, se bornait à s'abriter derrière l'hostilité de l'Italie à un retour à une politique des blocs(7). L'ambassadeur Bonifacio Pignatti, à Paris, tenait à peu près le même langage lorsqu'il déclarait à Barthou, qui l'informait de l'intention de la France de « bâtir sa sécurité sur un pacte régional d'assistance réciproque dans l'Europe orientale », que l'Italie était hostile à la politique des blocs et que cela suffisait à le dispenser « d'autres plus précises considérations ». Quant à la participation de Berlin au pacte, Pignatti se disait personnellement convaincu que l'Allemagne n'aurait pas participé à la combinaison proposée par Barthou et Litvinov(8).

Une paternité controversée

Par Barthou ou par Litvinov ? Qui était le véritable auteur du projet ? Les renseignements qui arrivaient à Rome étaient contradictoires. Litvinov, à Moscou, ne cessait de répéter à Attolico que l'initiative avait été française. Au cours d'un entretien avec l'ambassadeur italien, au milieu de juin, le commissaire soviétique ne se bornait pas à faire remarquer à son interlocuteur l'indépendance entre les deux Locarno : il fournissait au diplomate italien, peut-être involontairement, des éléments précieux et utiles pour éclaircir les objectifs véritables que Barthou comptait atteindre par l'offre d'un pacte oriental ouvert à la participation allemande. Mis au pied du mur par Attolico, Litvinov finit par confirmer les soupçons italiens. A la demande d'Attolico sur les raisons de l'intérêt à l'apparence si marqué de la France pour un Locarno Oriental, Litvinov répondit que Paris pouvait avoir, dans cette affaire, également un « intérêt négatif », dans ce sens que, si l'Allemagne refusait d'adhérer au pacte, elle « confirmerait ses propres intentions agressives aux yeux de tout le monde » : « ceci », ajouta Litvinov, « représentait bien un résultat ». Peut-être, écrivait Attolico au Palais Chigi en guise de commentaire, l'offre à l'Allemagne d'un pacte oriental n'était-elle qu'une manœuvre française, une démarche tactique qui devait permettre à Paris, une fois obtenu le refus de Berlin, de marcher sans trop d'obstacles vers le but véritable, l'alliance bilatérale avec Moscou.

Attolico poussait Litvinov à la clarté et à révéler le jeu français et soviétique : « Si l'Allemagne refusait, et si la Pologne également n'adhérait pas, que restera-t-il du projet ? demanda-t-il. Litvinov ne répondit pas, en se bornant à

7. Documenti Diplomatici Italiani, Settima serie, 1922-1935, vol. XV (désormais DDI), n. 382, pp. 404-5, « Colloquio fra il sottosegretario agli Esteri Suvich e l'ambasciatore di Germania a Roma, Hassell », Roma, 11 juin 1934.
8. DDI, n. 391, p. 413.

répéter sans cesse ce qui, au cours de l'entretien, paraissait devenu un refrain : l'Allemagne représentait une menace et il fallait faire quelque chose, n'importe quoi, pour la contrer. Lorsque Attolico, rompant le silence, évoqua la possibilité d'une entente limitée à deux, entre Moscou et Paris, le ministre soviétique répondit : « I don't know ». La morale qu'Attolico pouvait tirer des mots et des réticences de Litvinov était claire : « En ce moment la France et l'Union Soviétique, sous l'obsession commune du danger allemand, ne visent qu'à s'unir. Ni l'une ni l'autre ne veulent le faire ouvertement. Elles préfèrent une forme couverte ou sociétaire ».

D'après Attolico l'Italie, quant à elle, devait suggérer à Berlin la plus grande prudence dans sa réponse à l'offre de Barthou, afin de ne pas faciliter le jeu franco-soviétique(9), qui était dangereux pour Berlin et dangereux aussi pour Rome qui, de deux maux – entente Paris-Moscou ou pacte oriental – ne pouvait que choisir le moindre.

Telles étaient les vues d'Attolico. Le gouvernement italien, pour sa part, ne se prononçait pas, dans l'attente des renseignements officiels de la part de Paris. Lors de la rencontre de Venise, le 14 et 15 juin, Hitler et Mussolini évoquèrent le dessein français pour le rejeter aussitôt(10), en le considérant comme un facteur qui aurait rendu la situation européenne « encore plus compliquée »(11). Mais ce ne fut que presque une semaine après les entretiens de Venise, le 20 juin, que le secrétaire général du Quai d'Orsay, Alexis Léger, entretint l'ambassadeur italien à Paris, Pignatti, au sujet du projet de pacte oriental.

Le Quai d'Orsay informe le gouvernement italien du projet

Léger précisa que l'initiative avait été soviétique : Moscou avait proposé à Paris une alliance complète générale franco-soviétique comprenant l'Extrême-Orient mais, face au refus opposé par la France, Moscou s'était replié sur un accord franco-soviétique limité à l'Europe. Pour sa part, le gouvernement français avait conditionné la conclusion de tout accord à l'adhésion de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. C'était sur ces bases que la France et l'Union Soviétique avaient fait leurs démarches auprès de Berlin, Varsovie et Prague. A la demande de Moscou, ajoutait Léger, la participation des pays baltes avait été envisagée. Quant aux rapports entre les deux Locarno,

9. ASMAE, b. 13, B. Attolico à MAE, n. 2543/110, Moscou, 20 juin 1934.
10. Documents on German Foreign Policy 1918-1945, serie C, vol. III, The Third Reich : First Phase, June 14, 1934-March 31, 1935 (désormais DGFP), n. 6, Memorandum par von Neurath, Venise, 15 juin 1934.
11. Foreign Relations of the United States (désormais FRUS), 1934, vol. I, The Ambassador in Italy to the Secretary of State, Rome, 22 juin 1934, pp. 491-3 : p. 492.

la France offrait ses garanties à l'Union Soviétique, en cas de violation du pacte régional oriental et, de son côté, Moscou donnait son appui à Paris en cas de violation du pacte de Locarno([12]).

Le télégramme par lequel Pignatti mettait son ministère au courant de la démarche de Léger fut retransmis le 23 juin aux principaux postes diplomatiques italiens sans aucune indication des vues, à son égard, du gouvernement fasciste.

Mais la France ne se faisait pas trop d'illusions. L'ambassadeur de Chambrun, qui s'était entretenu avec Mussolini le 21 juin au sujet de la rencontre de Venise, écrivait au Quai d'Orsay que le chef du gouvernement italien « lui était paru opposé à un tel projet », ajoutant qu'à son avis, « ce sentiment était déterminé par l'isolement dans lequel l'ensemble de ces combinaisons laissait l'Italie »([13]). Chambrun fut alors chargé par Barthou de préciser à Rome que « si aucun engagement n'était demandé au gouvernement italien, la possibilité lui était d'ores et déjà réservée d'intervenir sous forme de consultation dans la mesure où il l'aurait jugé utile »([14]).

L'Italie annonce sa position

L'attitude italienne à l'égard du pacte était annoncée par un télégramme du 23 juin écrit par Suvich au nom de Mussolini – qui, dès juillet 1932, avait pris aussi pour lui-même le portefeuille des Affaires étrangères –, et adressé aux ambassadeurs à Londres, Grandi, et à Varsovie, Bastianini. La prudence était la note majeure. Le gouvernement italien, disait-on, considérait, pour le moment, avec réserve l'initiative dont Léger avait parlé à Pignatti : son opinion était qu'elle était destinée, peut-être malgré la volonté de ses promoteurs, à diviser l'Europe, plutôt qu'à l'unir([15]).

Le même jour, Suvich chargea Attolico de faire ressortir aux Soviétiques, « d'où l'initiative était partie », combien le gouvernement italien s'étonnait de ne pas avoir été mis dans la confidence des intentions soviétiques([16]). Mais Attolico ne pouvait se dispenser de répondre qu'au contraire il avait été tenu constamment au courant d'une initiative – d'origine française tenait-il à souligner – qui, en cas d'échec, aurait rendu fatale l'alliance franco-soviétique.

12. DDI, n. 414, p. 439, 20 juin 1934.
13. Documents Diplomatiques Français (désormais DDF), 1° série, vol. VI (désormais seulement cité par le numéro de volume), n. 372, Rome 22 juin 1934.
14. DDF, VI, n. 377, Paris, 23 juin 1934.
15. DDI, n. 432, p. 458, 23 juin 1934.
16. ivi, n. 433, p. 458, 23 juin 1934.

Tout dépendait de l'habileté par laquelle l'Allemagne aurait répondu à la démarche de Paris et Moscou([17]). Attolico, pour sa part, faisait remarquer au chargé d'affaires allemand en Union Soviétique, Twardowski, qu'en cas d'échec du projet de « combinaison » orientale, une alliance franco-soviétique deviendrait « très probable »([18]).

La question qui se posait était donc la possibilité d'adhésion allemande au pacte et, éventuellement, sous quelles conditions. Dès le 12 juin, l'ambassadeur allemand à Londres avait affirmé que le pacte aurait été peut-être acceptable à Berlin si l'Italie et la Grande-Bretagne y avaient pris part([19]). Quant à Paris, le Quai d'Orsay était persuadé que, si le gouvernement italien avait montré de la « sympathie » pour le projet, cela pourrait « encourager » l'Allemagne à une réponse favorable([20]). Le jugement italien sur le pacte oriental, bien que réservé et pas encore arrêté, restait pourtant négatif. Suvich répéta à l'ambassadeur français de Chambrun, le 3 juillet, que la politique italienne n'était pas favorable au système des pactes, à l'exception, bien entendu, du Pacte à Quatre. Le sous-secrétaire ajoutait que l'Italie n'avait pas pris position sur le projet oriental puisqu'il ne l'intéressait pas directement, mais qu'elle en suivrait le développement avec attention([21]) : de toute façon, à son avis, ni l'Allemagne ni la Pologne n'avaient l'intention de participer à la « mosaïque » franco-soviétique([22]).

Une hostilité très nuancée

La diplomatie italienne, tout en conservant une attitude hostile au pacte oriental, lorsqu'elle réfléchissait sur les moyens de faire échouer la perspective d'une entente franco-soviétique, admettait que le succès du plan Barthou restait pour le moment le seul outil diplomatique de nature à éloigner le cauchemar d'une alliance bilatérale. Le 3 juillet, la Direction Générale des Affaires Politiques du Palais Chigi, dans une note destinée au sous-secrétaire Suvich, faisait le point de la question en adhérant aux conclusions auxquelles avait abouti l'ambassadeur Attolico. Les hypothèses étaient au nombre de trois quant aux développements de l'offensive diplomatique qui, coupait court le chef du Bureau, Buti, était d'origine française. La première était l'établissement d'un

17. ASMAE, b. 13, B. Attolico à MAE, n. 2689/1131, Moscou, 28 juin 1934 et ivi, B. Attolico à MAE, n. 2702/1138, Moscou, 29 juin 1934.
18. DGFP, n. 51, Moscou, 2 juillet 1934.
19. DBFP, vol. VI, n. 450, p. 747, 12 juin 1934.
20. ivi, n. 465, p. 763, 20 juin 1934.
21. DDF, VI, n. 421, Rome, 4 juillet 1934.
22. DDI, n. 474, pp. 498-500, 3 juillet 1934.

Locarno oriental comprenant l'Allemagne ; en cas de réponse négative de Berlin, – deuxième hypothèse – Locarno oriental sans l'Allemagne mais avec la Pologne ; en cas de refus allemand et polonais – troisième formule – pacte bilatéral franco-soviétique. D'après les renseignements donnés par Léger à Pignatti et par Litvinov à Attolico, il ressortait que la France préférait la deuxième option ou même la troisième tandis qu'à Moscou on préférait la première. Or, la politique italienne était contraire aux blocs, mais un pacte comprenant l'Union Soviétique, la Pologne, l'Allemagne et la Tchécoslovaquie ne pouvait pas être considéré comme un véritable bloc. Du point de vue des intérêts de politique générale de l'Italie, l'issue la plus dangereuse était l'alliance franco-soviétique et le meilleur moyen, peut-être le seul, pour contrer cette éventualité serait justement la conclusion du Locarno oriental par les États qui avaient été appelés à y participer. L'Italie pouvait même œuvrer pour faciliter cet aboutissement, en suggérant à l'Allemagne une attitude plus souple. En fait, une opposition radicale de l'Italie au pacte confirmerait l'Allemagne dans son attitude tout à fait négative et, par conséquent, pourrait faciliter la réalisation de l'alliance franco-soviétique([23]).

Mais comment le projet devait-il être modifié afin de devenir acceptable à Berlin ? Une possibilité était envisagée par Attolico : l'Allemagne pouvait poser des conditions à son adhésion : notamment elle pouvait demander l'élimination de la garantie française au pacte oriental. Ainsi la connexion entre les deux Locarno serait éliminée et le danger d'hégémonie continentale franco-soviétique écarté([24]). Cette hypothèse devait tout de suite se révéler impraticable. Litvinov dit à Attolico qu'un pacte régional non assorti de la garantie française était pour Moscou dénué de tout intérêt. Pignatti de Paris, lui faisait une sorte d'écho : Barthou était beaucoup plus intéressé à une combinaison franco-soviétique qu'à un Locarno oriental en soi. Si le système oriental devait, de plus, échapper à la « tutelle » française et Paris ne pouvait pas compter sur la garantie de Moscou à son système occidental, tout le dessein du Quai d'Orsay manquerait son objectif([25]). Dans ces conditions l'entente franco-soviétique, à réaliser à l'ombre du succès du pacte oriental ou grâce à son échec, paraissait fatale. Ce qui semblait incompréhensible à la diplomatie italienne, c'était la passivité britannique face à cette catastrophe annoncée.

23. DDI, n. 478, pp. 503-6, 3 juillet 1934. Le 5 juillet Hassell écrivait à Berlin « Palazzo Chigi recommends agreement in principle with the Russian suggestion, in order to prevent the otherwise threatened conclusion of the Franco-Russian alliance ». DGFP, n. 61, Rome, 5 juillet 1934.
24. ASMAE, b. 13, B. Attolico à MAE, n. 2816/1177, Moscou, 5 juillet 1934.
25. Cité in ASMAE, b. 13, B. Attolico à MAE, n. 2890/203, Moscou, 11 juillet 1934.

En attendant la Grande-Bretagne

Londres avait été, dès le début de cette affaire, un interlocuteur fondamental pour Rome. Par rapport au projet franco-soviétique, les attitudes de la Grande-Bretagne et de l'Italie trouvaient une sorte de base commune dans le fait qu'elles étaient les États co-garants des accords de Locarno. Au lendemain de l'entretien entre Léger et Pignatti, lors duquel le secrétaire général du Quai d'Orsay avait officiellement fait part du projet au gouvernement italien, Suvich avait chargé l'ambassadeur à Londres, Dino Grandi, d'attirer l'attention du gouvernement britannique sur les effets que les obligations résultant pour la France envers l'Union Soviétique en cas d'établissement du pacte oriental pouvaient entraîner pour Londres et Rome en tant que signataires des accords de 1925([26]). Le 5 juillet Grandi remplit sa charge lors d'un entretien avec le sous-secrétaire permanent au Foreign Office, Robert Vansittart. Vansittart, écrivait Grandi au Palais Chigi, avait été « impressionné » par cette remarque. C'était là un aspect de la question que – dit-il à l'ambassadeur italien – le Foreign Office n'avait pas encore pris en considération et auquel le gouvernement anglais attachait la plus haute importance, Londres n'ayant pas l'intention de permettre que les obligations résultant de sa participation au Pacte de 1925 fussent indirectement élargies([27]). Mussolini, dit Grandi, espérait que le gouvernement britannique le tînt au courant, une fois l'affaire examinée par les services du ministère des Affaires étrangères, de la position que Londres arrêterait par rapport au projet. Pour le secrétaire d'État au Foreign Office, John Simon, il était évident que l'Italie était méfiante à l'égard du plan de Barthou([28]).

La France, de son côté, estimait que l'attitude italienne dépendait de celle que la Grande-Bretagne aurait adoptée. Dans le mémorandum sur le projet de Locarno oriental remis par l'ambassadeur français à Londres, André Corbin, à Robert Vansittart le 27 juin, il était écrit de manière explicite que l'accueil que le gouvernement anglais réserverait au plan aurait, « selon toute apparence », une influence décisive sur l'accueil qui lui serait réservé par l'Allemagne, l'Italie ainsi que par la Pologne([29]). En fait, le 6 juillet, dans un autre mémorandum remis au Foreign Office contenant « des nouveaux renseignements » sur le pacte, le Quai d'Orsay affirmait que « l'assentiment des signataires du traité de Locarno à la garantie que donnerait l'Union Soviétique à la France n'était pas nécessaire en droit, l'accord envisagé ne touchant pas aux responsabilités

26. DDI, n. 432, p. 458, 23 juin 1934.
27. ivi, n. 488 et n. 489, pp. 516-7, 5 juillet 1934.
28. DBFP, n. 491, p. 826, 10 juillet 1934.
29. ivi, n. 472, p. 778, 27 juin 1934.

de ces Puissances, sinon pour rendre moins lourde en fait la charge des États garants dans la mesure où l'Union Soviétique fournirait elle-même sa propre assistance. D'ailleurs le gouvernement français avait tenu à informer ces Puissances de la présente négociation et il était dans son intention de les tenir informées de son développement et de son résultat. Si ces Puissances avaient consenti à reconnaître expressément la valeur d'un tel accord comme contribuant au maintien de la paix, le gouvernement français aurait attaché un grand prix à cette reconnaissance »([30]).

La visite de Barthou à Londres était imminente. Suvich avait demandé à Drummond, dès le 20 juin, des informations concernant les buts de ce voyage([31]). Le 5 juillet, lors d'un entretien avec l'ambassadeur italien, Vansittart précisait que le thème dominant des entretiens franco-anglais serait le projet de pacte oriental([32]). Le Palais Chigi était inquiet. A Rome on craignait que Barthou eût l'intention de pousser la Grande-Bretagne à une collaboration plus étroite avec Paris, en vue de l'établissement d'un bloc occidental expressément dirigé contre l'Allemagne([33]).

Barthou à Londres

Lors des entretiens de Londres, Simon dit qu'il fallait agir rapidement pour apaiser les inquiétudes que la rencontre franco-britannique avait éveillées et, pour ce qui concernait notamment l'Italie, le chef de la diplomatie anglaise considérait souhaitable de communiquer à Rome les conclusions des entretiens avant que Mussolini ne fût alerté par des indiscrétions([34]). Barthou, de son côté, était beaucoup plus soucieux d'obtenir la garantie que le Foreign Office exercerait des pressions sur Berlin et Varsovie en vue d'un accueil favorable du plan de la part de ces deux gouvernements que d'éteindre l'inquiétude italienne. L'Allemagne et la Pologne, dit Barthou, étaient directement concernées par le projet. Quant à Mussollini, la participation italienne n'étant pas envisagée, il ne s'agissait que de tenir Rome au courant des développements de l'initiative et de lui donner des « assurances » quant au compromis auquel Londres et Paris avaient abouti([35]).

30. ivi, n. 486, p. 802, 7 juillet 1934.
31. ivi, n. 462, pp. 762-3, 20 juin 1934.
32. DDI, n. 488, p. 516, 5 juillet 1934.
33. DBPF, n. 482, p. 787, 5 juillet 1934.
34. ivi, n. 489, p. 817, 10 juillet 1934.
35. *Ibidem*, p. 818.

Au lendemain de la fin des entretiens franco-anglais, Grandi demandait à Simon un entretien. Le secrétaire d'État au Foreign Office dit à l'ambassadeur qu'il espérait que l'Italie voudrait bien se joindre au gouvernement britannique pour encourager la mise en place du pacte de l'Est selon les lignes arrêtées lors des récentes rencontres de Londres. Simon lui faisait remarquer qu'en cas d'échec, l'alternative n'était qu'une alliance franco-soviétique([36]). Le gouvernement britannique, soulignait Simon, avait préféré donner à la France la promesse de sa « neutralité bienveillante » plutôt que se barricader derrière une « opposition générique » au plan – qui aurait permis à la France de « garder la liberté d'agir pour son propre compte » – justement pour faire comprendre à Paris que l'Angleterre n'était pas favorable à une alliance franco-soviétique, fût-elle masquée par un pacte d'assistance réciproque([37]).

Le lendemain Simon chargeait Drummond de prendre immédiatement contact avec Mussolini afin de l'informer des conclusions des entretiens de Londres avec Barthou. La note adressée à l'ambassadeur en Italie répétait les arguments à l'appui du choix britannique que le secrétaire d'État avait développés avec Grandi. « We should greatly appreciate the co-operation of the Italian government whom we have been anxious to inform the first. of our conversation with M. Barthou – écrivait Simon – One consideration which must always be borne in mind is that if a further regional security Pact of this character is not successfully negotiated, the alternative may easily come about of a Franco-Russian understanding or alliance on the pre-war model. We should regard this as an unfortunate return to the system of select alliance; whereas it has been our object throughout, as we believe is also the case with Italy, to promote reciprocal good relations and find means of reconciling the French and German points of views »([38]). Le Foreign Office demandait à Rome si, lors du débat à la Chambre des Communes sur la politique étrangère, prévu pour le 13 juillet, Simon pouvait évoquer l'appréciation du nouveau projet de pacte oriental de la part du Palais Chigi ainsi que sa décision de collaborer à son succès.

L'appui italien au nouveau projet

Drummond rencontra Mussolini le jour même. Mussolini était ravi. Il dit à l'ambassadeur britannique combien il avait apprécié l'habileté de Simon, qui

36. ivi, n. 495, p. 831, 11 juillet 1934.
37. DDI, n. 512, p. 543, 12 juillet 1934.

avait réussi à épurer le projet de Barthou du « poison » qu'il contenait. Le chef du gouvernement italien rappelait que, comme le plan original avait expressément pour but d'isoler l'Allemagne, l'attitude de Rome, ainsi que l'accueil de Berlin, avaient été hostiles. A Venise, lorsqu'il s'était entretenu avec Hitler sur ce sujet, l'Allemagne et l'Italie étaient aisément tombées d'accord sur la décision de le rejeter. Mais, après le remaniement que le plan avait subi à Londres, le projet prévoyant maintenant la totale réciprocité, il était devenu acceptable à Berlin(39).

Quant à la requête de Simon d'utiliser la « sympathie » de Rome pour renforcer sa position lors du débat parlementaire à Londres, Mussolini communiqua à Drummond que dans le discours du lendemain Simon pouvait exposer la position italienne dans les termes suivants : « L'Italie, qui est signataire et garante du traité de Locarno, adopte une attitude pareille à celle de la Grande-Bretagne. Il est entendu que du pacte oriental ne résulte aucune nouvelle obligation aux Puissances garantes de Locarno. L'Italie considère cet accord avec sympathie surtout en raison du fait qu'il contient le principe de la réciprocité absolue entre tous les pays intéressés. Un tel accord rend effectif le principe de la parité des droits et pourra faciliter l'aboutissement d'une entente sur la réduction et la limitation des armements »(40).

L'Italie ne pouvait que se féliciter de l'heureuse tournure que l'affaire avait prise. De fait, la manœuvre anglaise avait fini par « retourner le chantage contre ses auteurs : en appuyant le pacte oriental, éviter la possibilité d'une alliance franco-soviétique et résoudre en même temps la question de la parité des droits de l'Allemagne ». « Le coup avait été très habile » : « dommage – se reprochait Aloisi – que nous n'ayons pas eu cette idée les premiers »(41). En fait, pour l'Italie, le projet avait été radicalement modifié lors des entretiens de Londres. L'on estimait que Barthou avait été contraint par Londres à accepter un contre-projet qui ne gardait qu'en apparence les grandes lignes du plan français(42). C'était sur cette base que le Palais Chigi élabora le communiqué de presse par lequel, le 13 juillet, le gouvernement italien précisait ses vues. « Le Pacte a été radicalement modifié au cours des entretiens de Londres entre Barthou et Simon » – remarquait-on. « Conçu peut-être, contre l'Allemagne, il est maintenant, dans les nouvelles propositions, de nature à éviter ce danger, puisque il met sur le même plan de réciprocité sur le front occidental la France et l'Allemagne, ce qui est prévu par le traité de Locarno, et sur le front oriental

39. ivi, n. 501, p. 837, 13 juillet 1934. Le 17 juillet Corbin informait son ministère du contenu de la démarche effectuée à Rome par Drummond (DDF, VI, n. 475, Londres, 17 juillet 1934).
40. DDI, n. 515, p. 545, 12 juillet 1934.
41. P. Aloisi, *Journal, cité*, p. 203.
42. DDI, n. 523, p. 554.

l'Allemagne et l'Union Soviétique. Ce protocole a en plus la valeur d'une reconnaissance implicite de l'égalité des droits revendiquée par l'Allemagne, égalité contre laquelle nulle réserve ne peut désormais persister. L'Italie, qui n'a aucun intérêt direct sur ces frontières et n'a que des intérêts d'ordre général pour ce qui concerne la situation européenne, a suivi une ligne de conduite qui a coïncidé avec la ligne britannique ; et notamment : nulle obligation nouvelle s'ajoutant à celles résultant de Locarno et une favorable considération à l'égard d'un pacte que les entretiens de Londres ont complètement transformé, en le rendant plus proche des lignes traditionnelles de la politique italienne. Bien entendu, c'est aux États concernés de prendre la décision définitive »(43).

Il ne s'agissait que d'attendre ou d'œuvrer pour assurer le succès de l'initiative. Mussolini paraissait sensible à la requête avancée par l'Union Soviétique concernant la possibilité pour Rome d'exercer des pressions sur Berlin afin de lui faire comprendre l'intérêt allemand à ne pas opposer un refus à un plan qui lui donnait l'occasion de sortir de l'isolement et d'aboutir à un règlement pour la question de l'égalité des droits(44). Mais, en fait, quelques jours après son entretien avec Potemkin, Mussolini devait faire remarquer à Hassell qu'il n'était pas dans ses intentions d'influencer Berlin dans sa réponse à l'offre franco-soviétique, ce qui aurait été en contradiction avec la stratégie « attentiste » indiquée par le communiqué de presse, écrit, dans une grande partie, par Mussolini lui-même(45).

Le 14 juillet Palais Chigi communiquait aux ambassadeurs auprès des gouvernements concernés par le pacte qu'à la suite des changements radicaux apportés au « Locarno oriental » lors des colloques de Londres, l'Italie regardait favorablement la conclusion d'un tel accord. L'on soulignait en particulier que le nouveau plan établissait le principe de la réciprocité et on faisait remarquer que Barthou avait accepté que la signature du pacte coïncidât avec la reprise des négociations en vue d'une convention de nature à permettre « une application raisonnable » du principe de l'égalité des droits de l'Allemagne(46).

L'Italie donc était favorable à la conclusion du pacte parce qu'elle le considérait comme le moyen de régler la question de la parité des droits de l'Allemagne et de faciliter la recherche d'un règlement de la question de la limitation des armements(47). Suvich le dit expressément à l'ambassadeur français de

43. ivi, p. 553, note 1. Voir aussi FRUS, 1934, vol. I, The Ambassador in Italy (Long) to the Secretary of State, 13 juillet 1934, p. 486.
44. ivi, n. 522, p. 553, 13 juillet 1934.
45. DGFP, n. 103, Rome, 21 juillet 1934.
46. DDI, n. 524, pp. 557-8, 14 juillet 1934.
47. ivi, n. 525, p. 559, 14 juillet 1934.

Chambrun[48]) ainsi qu'à Hassell[49]) : le revirement de l'attitude de l'Italie à l'égard du projet de Barthou était lié à la relation qui avait été établie entre la conclusion du pacte de l'Est et l'aboutissement d'un accord concernant le réarmement allemand. Le projet devenait donc un moyen précieux de deux points de vues : d'un côté il éloignait le spectre d'une entente franco-soviétique ; de l'autre il aurait permis une reprise des négociations sur la question du désarmement. Compte tenu de l'attitude de Rome à la conférence sur le désarmement et de ses vues de politique européenne, l'Italie ne pouvait qu'être enchantée de l'évolution de cette affaire[50]).

Le discours de Bayonne du 15 juillet, dans lequel Barthou nia que le pacte de l'Est dût être considéré comme une sorte de prix du consentement français au réarmement allemand, compliquait les choses. La diplomatie italienne restait néanmoins persuadée que l'intérêt de l'Allemagne était de répondre favorablement au plan du pacte oriental : le projet conservait sa valeur en tant que moyen de nature à contrer la menace d'un renouveau de l'alliance franco-soviétique ; de plus, au-delà de la fermeté des expressions prononcées par Barthou à Bayonne, la France, une fois entrée dans les négociations du pacte oriental, aurait eu du mal à ne pas partager la nécessité de faire correspondre, à une sécurité accrue en raison de la combinaison orientale, un règlement équitable de la question du désarmement[51]).

Le danger d'un refus allemand était concret : il était particulièrement inquiétant pour l'Italie parce que d'une fin de non recevoir de Berlin résulterait presque fatalement l'établissement d'un axe Paris-Moscou. La France ne cachait pas ses intentions : Léger dit à Pignatti que la France était disposée à attendre un mois la réponse allemande. Si cette réponse n'était pas arrivée ou avait été négative, la France aurait signé le pacte sans l'Allemagne[52]). Cette urgence française n'était, pour l'Italie, que la confirmation du bien-fondé des soupçons que le projet de Barthou avait éveillés à Rome : Paris n'avait jamais songé sérieusement à un Locarno oriental ; le Quai d'Orsay avait œuvré, dès le début, en vue de la mise en place d'une entente directe franco-soviétique. Le jeu était passé maintenant dans les mains de l'Allemagne. On ne pouvait qu'espérer que Berlin échapperait au piège français, en donnant son assentiment et son adhésion au pacte de l'Est.

48. *Ibidem.*
49. DDI, n. 526, p. 560, 14 juillet 1934 ; DGFP, n. 88, Rome, 14 juillet 1934.
50. Il faut rappeler qu'en juin Barthou avait repris l'idée d'un « Locarno méditerranéen » envisagée dès la veille de la Conférence navale de Londres de 1930. Sur cet aspect voir P. Brundu Olla, *L'equilibrio difficile. Gran Bretagna, Italia e Francia nel Mediterraneo (1930-1937)*, Milano, Giuffré, 1980.
51. DDI, n. 557, p. 604, 24 juillet 1934.
52. ivi, n. 589, p. 630, 27 juillet 1934.

L'énigme allemande

Dans le mois d'août, dans l'attente de la réponse allemande, l'Italie ne se faisait pas d'illusions. Le Directeur de la Direction Europe du Palais Chigi, Pietro Quaroni, était à ce propos, comme d'ailleurs à son habitude, tranchant. A son avis ni les Soviétiques ni les Français, et notamment ceux-ci, n'avaient jamais sérieusement envisagé la possibilité que le projet de pacte oriental pût aboutir. Maintenant qu'avec toute vraisemblance la réponse allemande serait négative, l'on pouvait mesurer toute la stupidité des Allemands. Si des personnes plus intelligentes avaient été au pouvoir à Berlin – ajouta-t-il –, elles auraient sauté sur ce projet comme un moyen pour faire échouer l'hypothèse d'une alliance franco-soviétique. Mais les Français se trompaient, à son avis, quand ils faisaient confiance à la valeur des obligations résultant pour les Soviétiques de l'alliance prévue. Y a-t-il quelqu'un, à Paris – demanda Quaroni d'une manière ironique et sarcastique – qui pense sérieusement qu'en cas d'attaque allemande, l'Union Soviétique interviendra à côté de la France ? Compter sur l'appui de l'armée soviétique équivalait, pour Quaroni, à compter sur la possibilité de recevoir de l'aide de la lune[53]).

L'échec

Les prévisions italiennes quant à la réponse de Berlin étaient exactes. Le 10 septembre le gouvernement allemand remettait aux gouvernements français, britannique, soviétique et italien une note par laquelle il leur notifiait son refus d'adhérer au pacte[54]). Le 27 septembre la Pologne suivait l'exemple allemand[55]). Des trois hypothèses envisagées par le Palais Chigi dès le début de l'offensive diplomatique française, les première et la deuxième ayant été écartées, ne restait que la troisième, la plus dangereuse : celle de l'alliance franco-soviétique.

53. DBFP, vol. XII, p. 28.
54. DGFP, n. 200, 8 septembre 1934.